

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

LE LUTIN DU CHALET.

(conclusion.)

Dès lors Rose n'alla plus à la messe qu'avec sa mère. Je ne sais comment il arrivait que toutes les fois qu'elle y allait, le jeune homme, bien qu'il ne fût pas de la même paroisse, s'y trouvait toujours. A tous les agréments naturels qu'il possédait, il réunissait la plus belle voix qu'on eût jamais entendue dans les montagnes, et le maître d'école ne manquait pas de le faire assister avec lui au lutin. Rose jouissait d'entendre ces sons mélodieux, elle était heureuse comme s'il eût chanté pour elle seul; peut-être ne chanta-t-il guère que pour ce motif; elle ne pouvait s'empêcher de jeter sur lui un coup d'œil furtif, et en sortant elle s'arrêtait volontiers dans les groupes de femmes qui parlaient avec enthousiasme du jeune homme qui avait si bien chanté. Le printemps arriva et à cette époque commença à s'accomplir sur le chalet la prédiction de Rose. Il arriva pourtant rien de bien sinistre; personne ne tomba malade, personne ne mourut, on ne perdit aucune pièce de bétail, mais tout le monde était frappé d'épouvante: les bergers et les domestiques ne voulaient plus rester à la maison; nul ne dormait en paix, et il fut reconnu à des signes certains qu'un lutin était venu s'établir au milieu de cette famille, que sa piété et ses bonnes mœurs devaient garantir d'une pareille visite.

On trouva d'abord les charrues qu'on laissait dans les champs entièrement détraquées; les roues se trouvaient suspendues aux branches d'un arbre ou cachées dans les profondeurs d'un taillis; ce n'était pas un vol, puisqu'il n'y manquait jamais une seule pièce; les herbes étaient transportées au loin, et si la veille on avait préparé de l'avoine pour les semences, on était sûr, quand on eût arrivé au champ le lendemain, de trouver du froment dans les sacs. Les premières fois que le troupeau fut lâché dans la pâture, les bergers accoururent à la maison, sans avoir vu personne; ils avaient entendu une voix plaintive à laquelle le brame des vaches avait répondu; quelques instants après les vaches regagnaient une à une l'écurie; tout dans ces animaux annonçait l'épouvante; elles regardaient derrière elles comme si elles eussent été poursuivies par quelque bête sauvage; le chien lui-même, qui était fort et courageux, s'en revenait en frottant d'horribles hurlements. Rose paraissait aussi surprise que les autres: "Je vous l'avais bien dit." Après quelques jours de repos, c'était l'intérieur de la maison qui se trouvait bouleversé pendant la nuit: le feu se trouvait jeté hors de l'âtre, la chaudière était renversée, les armoires se trouvaient ouvertes, et les objets qu'elle renfermait éparpillés sur le plancher; les couvertures des lits avaient été arrachées de dessus les dormeurs pendant leur sommeil; les portes des greniers, de la cave à fromages, des granges, des écuries et de la maison se trouvaient larges ouvertes, et personne n'avait rien vu, rien entendu. Quelques jours plus tard, les vaches ne voulaient pas se laisser traire; le lait destinait à faire le fromage se tournait, et il était impossible d'en tirer parti; on ne pouvait venir à bout de faire le beurre; en vain on se fatiguait à la battre pendant des journées entières; une autre fois, quand les crêches avaient été remplies de paille, on les trouva le matin pleines de foin de la meilleure qualité; quelquefois les fûts de fromage étaient tombés du fenil dans la grange. Une nuit on entendit dans les écuries un bruit épouvantable; les chevaux hennissaient en ébranlant la terre avec leurs pieds; les vaches mugissaient en se battant; quand on voulut aller voir ce qui occasionnait ce tumulte, la meche de toutes les lampes de la maison eût été enlevée, et au milieu de la confusion générale on ne pouvait les allumer. Quand on eut dit la lumière, on trouva que toutes les vaches avaient été changées de place; les chevaux étaient attachés au râtelier par la queue. Cette fois on entendit un rire moqueur qui partait du haut des greniers à foie; c'était le lutin qui riant de l'inquiétude qu'il avait causée; en vain on exorcisa la maison; le curé, en s'en retournant, entendit rouler derrière lui des cailloux pendant toute la route; il eut beau se retourner, il ne vit personne, et la nuit qui suivit cette cérémonie, pendant que tout le monde se tenait tranquillement en repos, le père fut réveillé comme si quelqu'un eût pris par les cheveux; et une voix douce lui dit à l'oreille: "Répare ton injustice." Il eut beau se relever, il ne vit rien; tous ses enfants et ses domestiques étaient profondément endormis. Le gruyère qui faisait le fromage chez lui, était à bout de sa science; il était lui-même plus épouvanté que les autres, car le lutin le tourmentait de toutes les manières. En vain, d'après son conseil, on avait déposé à différentes reprises sur le gruyère à foie du pain, du vin de la crème et des œufs, tout était resté intact; et on conclut que c'était un lutin de la plus mauvaise espèce parce qu'il n'était pas gourmand; il alla ensuite consulter les plus savants confesseurs; ils prescrivirent de brûler de la fougère et de la verveine sur lesquels on jetterait du Poncon bœuf le samedi-saint, et attaché au cerge pascal. Ce feu purificateur fut encore inutile, et le même jour le lutin bouleversa toute la maison.

Enfin le père, désespéré et vaincu, part pour le village qu'habitait le jeune homme; il vint le prier, avec instance de consentir à épouser sa fille Rose. L'instituteur, qui ne rêvait qu'à ce moment fut assez adroit pour dissimuler sa joie; il se laissa

faire les plus vives instances; il allégua sa pauvreté; il lui fut répondu que s'il n'avait pas peur du lutin, il viendrait habiter avec la famille de sa femme. Il repré- senta qu'il ne pourrait aider sa mère; il lui fut promis qu'on lui laisserait quelques champs situés au village pour les nourrir; enfin il se laissa conduire au chalet. Rose et le jeune homme furent présentés aux autres enfants comme leur beau-frère; tous en furent bien aises, car tous s'aimaient, et les plus jeunes avaient pleuré en apprenant son brusque départ; le gruyère annonçait la fête du lutin, car, assurait-il, les lutins sont jaloux des jeunes filles de la maison qu'ils ont choisie; mais tout fut tranquille.

On fut très étonné dans le pays quand on apprit que le plus riche fermier, des montagnes donnait la belle Rose au fils de la pauvre veuve. Quelque temps après les noces se célébrèrent joyeusement, et le lutin laissa tout le monde en repos. Quand le père dit que son genre avait rendu le repos à sa maison, Rose et lui échangeaient un regard où il y avait de la malice. Le genre y amena du moins une plus grande prospérité; il se livra au travail avec intelligence; il donna les champs par une meilleure culture, et les pâturages par un sage ménage; et il améliora les troupeaux; il décapa le revenu de la ferme; il instruisit ses jeunes beaux-frères; il charma toute la famille par sa douceur et sa gaieté; il abrégeait les longues soirées de l'hiver, en racontant de plus belles histoires que celles des bouillottes, et en racontant d'autres si belles voix. Il devint un des hommes les plus recommandables des montagnes. Mais il avait un poids sur la conscience, il voulait s'en décharger. Un jour que son beau-père assis devant sa maison, entouré des petits enfants qui lui avaient donné Rose, lui exprimait le bonheur qu'il goûtait sur ses vieux jours, il lui dit: "Mais, beau-père, je vous ai trompé, c'est moi qui étais le lutin qui vous tourmentait. Me pardonnez-vous?" Le vieillard garda un instant le silence; il lui tendit la main, en disant: "Je voudrais que toutes mes filles eussent trouvé un lutin comme vous."

LE MARQUIS DE G...

MONTREAL

Mardi 28 août, 1835.

Des lettres de nos compatriotes exilés aux Bermudes ont été reçues en cette ville. Il paraît qu'ils y sont arrivés vers le 24 juillet. Ils ont été forcés d'attendre quelques jours à bord de la frégate, pour connaître le lieu de leur destination. Le gouverneur aurait assemblé son conseil pour savoir ce qu'il fallait faire. La position d'hommes qui se trouvent condamnés par une loi spéciale, sans avoir subi de procès, était bien propre à produire quelque hésitation sur le parti qu'il y avait à prendre. Enfin l'une de ces lettres à la date du 28 juillet, 3 heures p. m., m'a écrit: "Nous partons à l'instant pour Hamilton, capitale de ces îles. Nous sommes sur parole de ne point chercher à sortir de l'île. Nous sommes à nos propres frais et dépens. Dieu, &c. &c."

On dit qu'une autre lettre postérieure mentionne qu'ils se sont placés dans différentes maisons de pension, à un prix assez élevé, car tout y est cher. Les habitants de l'île leur auraient aussi témoigné beaucoup d'égards et d'attention.

A nos propres frais et dépens: Il faut avouer qu'il y a à quelque chose qu'il demande explication. De qui l'auroient-ils? Il faut que la vérité se fasse jour tout ou tard. Friver des hommes de leur liberté sans procès devant leurs juges naturels, les éloigner en un clin d'œil du sein de leurs familles, de leurs amis, et d'une patrie encore plus chère, les transporter prisonniers d'état sur une île isolée au milieu des mers, et les recevoir là sans nourriture, nous croyons qu'il y a à quelque chose de cruel qui ne saurait avouer le code criminel anglais, vanté pour son humanité. Il est vrai que leur code civil a été une ordonnance passée par un conseil spécial. Mais si on ne voulait pas les nourrir; pourquoi (et l'humanité écrite ou non écrite le demandait) ne leur a-t-on pas fait part de cette détermination, et procuré le temps de voir leurs parents et leurs amis? Voilà des considérations qui se présentent d'elles-mêmes, et qui, au nom de l'humanité et des lois, exigent des éclaircissements.

En mêmes temps que nous nous voyons forcés de faire de pénibles observations, nous éprouvons du plaisir à rapporter le passage suivant d'une de ces lettres: "Il est convenable de vous dire que lord Durham a hautement désapprouvé la conduite du général Clitheroe, en nous faisant mettre les menottes. M. Buller nous a fait apologie pour cette insulte; ce monsieur nous a donné amplement des provisions pour notre voyage, et certainement nous n'avons rien à nous plaindre. Ce bâtiment est un excellent voilier, fort

propre et spacieux; son capitaine est un brave homme, mais très réservé avec nous, ses officiers sont d'excellents garçons, polis et affables, l'équipage respectable. Si nous n'étions pas déportés, on se croirait de grands personnages qui font un voyage de plaisir dans un vaisseau de guerre aux dépens du gouvernement. Mais il nous reste à savoir comment nous serons traités dans l'île." Cette partie de la lettre a été écrite à bord de la *Vestal*, le 16 juillet, à 500 milles des îles de la Bermude.

LOUIS-MICHEL VIGER.

Ce monsieur a été enlin élargi samedi dernier, sur un cautionnement, non pas seulement de £3000 comme le dit le *Morning Courier* d'hier, mais de £5000, cautionnement énorme vu les circonstances très atténuées du cas et la moyenne des fortunes du pays. L'honorable D. B. Viger et le docteur Beaubien ont cautionné pour 1000 louis chacun, le cautionnement principal étant de 3000 louis. Ce qu'il faut remarquer, c'est que cet élargissement n'est pas le résultat de la nouvelle loi passée par le gouverneur-général en Conseil spécial, laquelle décreta: "Qu'il soit en conséquence ordonné et décrété par Son Excellence le gouverneur de la province, et de l'avis et consentement du conseil spécial pour les affaires du Bas-Canada, et il est par ces présentes ordonné et décrété par l'autorité susdite, que toutes ou quelques personnes qui sont ou seront détenues en prison ou autrement dans cette province, le jour de la promulgation de la présente ordonnance, en vertu d'un mandat à cet effet pour haute-trahison, non révélation de haute-trahison, ou autre crime de cette nature, et qui auront négligé ou refusé de fournir un cautionnement tel que susdit, pourront être et seront détenues sous bonne garde jusqu'à ce qu'elles ou aucune d'elles aient donné telle caution pour leur ou sa bonne et loyale conduite à l'avenir qu'il sera requis par le gouverneur-général et haut commissaire, le gouverneur en chef, le gouverneur, ou la personne administrant le gouvernement de cette province, et que jusqu'à ce qu'elles ou aucune d'elles aient donné telle caution, nul juge de paix ou autre juge n'admettra en aucune manière sans un ordre du gouverneur-général et haut commissaire, gouverneur en chef ou autre personne administrant le gouvernement de cette province, nonobstant toute loi, ordonnance ou statut à ce contraire.

DURHAM.

On le voit: cette ordonnance n'a été faite que pour contraindre M. L. M. Viger à se rendre aux conditions du cautionnement imposé dès le principe, ou à finir ses jours en prison. Ayant toujours regardé ces conditions comme supérieurement injustes, il s'était déterminé, malgré les dures privations d'une captivité déjà longue, à ne pas s'y soumettre, préférant attendre l'expiration de l'ordonnance Colborne qui suspendait l' *Habeas corpus* jusqu'au 24 août, présent mois. Conformément à cette résolution, ses avocats présentèrent une demande aux juges de la cour du banc du roi pour en obtenir un mandat d' *Habeas corpus* le jour même où cette loi reprenait son cours. Mais les juges, loin d'accorder cette demande tout de suite, avaient déjà laissé écouler un laps de 24 heures sans y avoir fait droit, lorsque l'ordonnance prohibitive de lord Durham fut proclamée, et vint mettre obstacle à la demande. Mr. Viger, se voyant forcé à donner caution ou à partir dans un cachot par le premier parti il y avait neuf grands mois qu'il subissait l'incarcération, lorsque enfin, samedi dernier, l'universaire même de sa fête, il fut rendu à la liberté.

Le sort des prisonniers de Short Hills.

Selon les dernières nouvelles du Haut-Canada, Beamer, un autre des patriotes pris après l'affaire de Short Hills, a subi son procès le 16 à Niagara et a été condamné à être pendu le 31 de ce mois. Chandler, Waite et McLeod ont obtenu un sursis jusqu'à ce jour, pour être exécutés en même temps que le premier. La sentence de George Buck et Murdoch Mc. Fadden a été commuée en celle d'emprisonnement au pénitencier pour 3 ans. Tous les autres seront exilés dans une colonie pénale pour la vie.

Onze des prisonniers politiques de la prison de Toronto ont été élargis à condition de s'expatrier pour la vie et de laisser le pays sous trois jours. Cinq autres ont été libérés, à condition de cautionnement de garder la paix et de se bien comporter pendant trois ans. Voici leurs noms:—

- ABRAHAM HALING,
- JESSE CLEAVER,
- SILAS BARNELL,
- JOHN BROWN,
- JOHN HALING,
- JOSEPH MILBURN,
- ASA WIXON,
- JOEL WIXON,
- JOHN HILL,
- DANIEL SHEPARD, et
- CHARLES DURAND.

Le *Herald* dit à ce sujet: "Il n'est pas seulement possible, mais probable que nous soyons bientôt en guerre avec les Etats-Un; et nous ne voyons pas la convenance d'envoyer au-delà des frontières des bandes d'hommes trouvés coupables de haute trahison, et dont l'ambition de les porter à ne rien négliger pour réussir dans leurs desseins diaboliques. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils ont une connaissance parfaite du pays, avantage qu'ils tourneront contre nous si jamais l'occasion s'en présente. Mieux vaudrait de beaucoup pour la tranquillité de la province et pour le maintien de la paix entre les deux pays, de les pendre de suite, comme ils le méritent tant, ou de les bannir en quelque lieu où il eût été hors de leur pouvoir de fomenter la discorde et de couvrir la rébellion."

Nous voyons par les journaux du Haut-Canada, que les populations agricoles continuent d'émigrer aux Etats-Unis. Pour peu que cela dure notre sous-province est me-

nacée d'un dépeuplement, sinon complet, du moins sensible. Dernièrement à Hamilton, un fermier écossais est allé trouver le rédacteur de l'*Express*, et lui dit qu'il était envoyé par 24 chefs de familles, tous de bons habitants des environs de Stirling, pour chercher un endroit où s'établir. Il se rendit à New-York, visita l'Ohio et revint en Canada où il ne tarda pas à se rendre à la campagne pour visiter une ferme de 200 acres que l'on faisait \$3500, avec des terres, ou \$3000 au comptant; "car, dit le propriétaire, j'ai hâte d'aller aux Etats." Cette observation fit paraître l'autre fermier qui, voyant tant de monde abandonner le pays tous les jours, se dit à lui-même: "Si les Etats conviennent mieux aux Canadiens, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les Ecossais?" Il prit de suite la résolution d'aller s'établir dans l'Ohio, où il attend ses amis.

Les Tories et le Catholicisme.

On lit dans le *Hamilton Press*, (Haut-Canada): "Nous regrettons de voir, d'après l'adresse du clergé [protestant] de l'Eglise établie, qu'il se donne le titre d'*Eglise établie* du Haut-Canada. Il est de l'Eglise établie d'Angleterre et d'Irlande, et c'est ainsi que lord Durham doit le considérer; car on remarquera que dans sa réponse il omet de lui parler comme à l'Eglise établie du Haut-Canada. Jusqu'à présent il n'y a pas d'Eglise établie par la loi dans ces colonies, et nous espérons qu'il n'y en aura jamais."

A l'instar des Tories du Haut-Canada le *Herald*, parlant du sujet dont il s'agit, prodigue aussi lui au clergé protestant le titre d'*Eglise établie*. C'est une usurpation qu'on ne pourrait légitimer qu'en dépossédant le clergé catholique du Canada de ses droits, et en réduisant les Canadiens au sort des catholiques d'Irlande qui, plus nombreux dix fois que leurs compatriotes orangistes protestants, paient néanmoins à l'Eglise de ces derniers, sous forme de dîmes, d'énormes taxes. Comment les Canadiens aimeraient-ils à se voir tenus par une loi, et sous peine d'amende, et de saisie, de payer aux ministres de la religion protestante seulement ce qu'ils paient à leurs curés? Eh bien! c'est ce qui arriverait si on permettait au clergé protestant de prendre le titre d'*Eglise établie*; car ces mots d'*Eglise établie* impliquent suprématie légale sur les autres cultes. C'est depuis que l'Angleterre a grevé l'Irlande de son Eglise établie que ce pays tout catholique subit une oppression religieuse qui l'a ruiné. Que Dieu nous garde d'une Eglise établie.

"NO SURRENDER."

(On ne se rend pas.)

Tel est le titre d'une circulaire qui nous est tombée entre les mains, et dont suit une traduction fidèle. C'est la production d'un orangiste adressée à ses confrères, à-propos d'une élection qui a eu lieu le lundi 15 de ce mois à Toronto, pour faire choix d'un membre du conseil de ville en remplacement de M. Samuel Taylor, décédé. Les bureaucrates soutenaient M. George Duggan comme candidat en opposition à M. John Ewart, le candidat libéral. Il faut dire que le choix de ce dernier avait été fait sans sa participation; et qu'il n'assistait même pas à l'élection. Cette circonstance a été cause en partie de la réussite de l'autre candidat, qui fut élu à une majorité assez problématique, puisque sur 380 votants 160 seulement votèrent. L'*Express* de Toronto, journal des plus respectables, assure que le parti de M. Duggan a été loin de se comporter honnêtement, et que la nomination de M. Ewart ne se rattachait à aucune considération politique ou nationale, mais seulement à ses capacités bien reconnues à remplir la charge d'alderman. Parmi les moyens mis en jeu pour assurer l'élection de M. Duggan, ses confrères orangistes eurent recours au suivant:—

"ON NE SE REND PAS."

Irlançais Protestants!

Quelques individus insignifiants essayent de faire échouer l'élection de notre brave et loyal FRERE, GEORGE DUGGAN. Ces individus font circuler le bruit que lord Durham a déclaré que l'ORANGISME est illégal, et qu'il l'habitera. Frères! nous méprisons cette menace: nous sommes forts de 1,700, et jamais nos sociétés ne furent si florissantes. Malheur vous donc en cette occasion autour des hustings, et ajoutez un de plus aux intérêts orangistes dans la corporation. Nos adversaires ne furent jamais aussi battus. Nous avons fait un instrument du docteur King, et après nous en être servi aussi long-temps que nous en avions besoin, nous lui avons donné son congé. EWART est mis en avant par le parti écossais, que l'on ne doit pas permettre d'entrer dans la corporation. Nous sommes dehaïssés des rebelles, il s'agit maintenant d'abattre les catholiques, puis les méthodistes et les presbytériens.

Agrez donc au pèll lynch, et suitez la glorieuse devise: "No Surrender!" (on ne se rend pas.)

"UN ORANGISTE LOYAL."

Cette circulaire, qui nous a été envoyée de Toronto par un ami, et que nous avons traduite de l'anglais textuellement, est propre à faire naître bien des réflexions dans l'esprit de tous les hommes pensants du pays. Elle vient à l'appui de plusieurs points: 1, que les lozes orangistes sont loin d'être abattues dans le Canada; 2, que leurs membres sont assez nombreux pour faire du bruit et rapporter des élections, mais trop peu pour en imposer à une société qui aurait la conscience de sa force et de

la confiance en son gouvernement et l'administration de la justice; 3, qu'ils battent lord Durham et le mettent au défi; 4, que le conseil de ville de Toronto compte des orangistes au nombre de ses membres; 5, qu'ils poussent l'immoralité jusqu'à avouer qu'ils se servent des hommes comme d'instruments pour atteindre leurs buts et qu'ensuite ils les attendent; 6, qu'ils sont les ennemis des Ecossais, nonobstant les bons offices du *Montreal Herald, Gazette* et consorts; 7, que leurs sociétés leur servent admirablement pour déterminer les élections contre le peuple; et 8, qu'ils veulent anéantir les catholiques comme on a abattu les patriotes, c'est-à-dire par le feu, le sang et le pillage.

Ajoutons à cela ce petit article de l'*Express* du 15 courant:—"Ogle R. Gowan, égr., M. P. P., Grand Maître, etc., est arrivé en ville il y a quelques jours de Brockville, et a, nous assure-t-on, réuni un bon nombre aux florissantes sociétés orangistes de cette ville."

Ces faits s'expliquent trop d'eux-mêmes pour exiger de plus longs commentaires. Seulement, il est important d'y appeler l'attention de ces hommes pieux qui veillent à la conservation de notre culte et de nos autels, ce dépôt sacré de nos pères.

Le *Herald* accuse lord Durham et ses conseillers en loi d'avoir violé le 3me article de la Grande Charte, que l'on doit regarder, dit-il, comme la base de la liberté britannique et la clé de voûte de la constitution anglaise. Cet article est ainsi conçu: "Nul homme libre ne sera saisi, ni emprisonné, ni mis hors de la loi, ni détruit en aucune manière; on ne pourra pas non plus l'arrêter ni le faire arrêter à moins que ce ne soit en vertu du jugement légal de ses pairs, ou de la loi du pays."

Nous n'examinons pas si la proposition du *Herald* est fondée en droit, mais on peut dire sans crainte de se tromper qu'elle surprendrait agréablement le peuple, venant d'où elle vient, puisqu'elle est faite à-propos des mesures prises par le gouvernement à l'égard des prisonniers politiques; mais que malheureusement il n'en sera rien, dès que l'on saura que ce n'est pas un motif favorable qui lui a donné naissance, mais un contraire le regret de ce que des patriotes aient pu échapper à l'échafaud, qui est une pensée fixe chez le *Herald*. L'auteur du dernier, avant qu'il y eût même apparence de troubles, le conseilla fortement aux autorités du jour "de le pendre, de tirer et d'écarteler" un demi-douzaine des principaux membres de la chambre d'assemblée. Aujourd'hui, il se lamente de ce que ce vœu si charitable, si chrétien ne se soit pas accompli. Il pleure parce qu'il croit que le peuple ne pleure pas. Ce sont les larmes du crocodile.

Le plaisir de l'affaire, c'est de voir ledit journal accuser lord Durham de violation de la constitution, et le blâmer avec l'accent du plus cruel désappointement, parce que son excellence n'a pas soumis les exilés et les expatriés politiques au jugement de leurs pairs, non pas pour leur donner l'occasion de se disculper, mais simplement pour les pendre, comme s'il était sûr d'avance que le jury les aurait condamnés. Le *Herald* comment d'étranges inconséquences. Avant la promulgation de la loi dite d'amnistie, il tremblait à l'idée d'un procès (ce qui servait admirablement les vues du pouvoir, mais pour des raisons différentes), de peur que le jury n'eût fait des acquittements. Il semblait implorer lord Durham de ne pas faire de procès, à condition que sa seigneurie desserrait des échafauds. Maintenant il censure le noble lord pour n'avoir pas fait ce que naguères il sollicitait de ne pas faire. Cette inconsistance de l'organe des lois ditant constitutionnelles s'explique cependant: il n'y a pas eu un demi-douzaine de Canadiens de "pendus, tirés et écartelés." Du sang! du sang! toujours du sang!

Le *Herald*, à-propos d'un projet de communication par voie d'eau et de terre du lac Huron à la baie de Quinté, et de là à Montréal, ajoute: "Nous espérons que des mesures seront prises pour achever le canal de Chambly sans délai, en ce qu'il n'est à-présent d'ancien profit pour le pays, et qu'il contribuera à retarder toutes améliorations." Environ 75 mille louis y ont été déjà consacrés, et de 25 à 30 autres mille louis suffiraient pour l'achever complètement. Cela aurait l'effet d'augmenter beaucoup la valeur de toute espèce de propriétés dans les environs; et ce qui est probable que la tenure féodale sera abolie, et des bureaux d'enregistrement établis avant cette époque, on peut espérer que peu de temps après les fermiers des vieux pays se laisseront persuader d'acheter les terres des habitants français, et qu'ils commenceront à établir une population d'hommes loyaux et dévoués, au lieu même des forces rebelles. Sous ce point de vue seul le parachèvement du canal de Chambly est d'une vaste importance. Le bureau du commerce devrait s'adresser à ce sujet à son excellence qui, vous n'en doutez pas, saura y donner toute son attention.

Nous ne savons pas si les Canadiens aimeront à se désoler ainsi de leurs propriétés. On dirait qu'il se forme des projets machinaux.

Un de nos journaux.

Voici quelques échantillons de la manière dont un journaliste qui prend le ton officiel instruit ses lecteurs par extraits des chapitres *éditoriaux*. On insiste un jour sur les grands avantages que la capitale du Haut-Canada va retirer de

la circulation du *pumprairon* que, vu produire l'édification d'une prison; sur ce que la banque qui porte le nom de cette province, prête, aux magistrats 5 mille louis pour faire faire ces travaux. Puis on ajoute comme chose merveilleuse qu'il s'y bâtit trois maisons! Ce n'est pas tout: on fait des parties de pic-nic, etc. Les sont les faits qu'on signale? comme preuve de prospérité dans la capitale.

Selon les extraits d'un jour subséquent, les espèces sont d'une extrême rareté. La Banque du Haut-Canada ne donnera pas l'exemple de reprendre ses paiements en espèces, et dès lors les autres banques reculent, de même devant cette obligation. Les marchands sont dans le plus grand embarras, ne sachant que faire de leurs effets (bills). L'endroit est jonché de monnaie de cuivre, si toutefois on peut donner ce nom à des pièces dont la valeur est dépréciée.

Dans un troisième enfin, suivant un correspondant des Etats-Unis, les Canadiens avancent dans la carrière d'une prospérité, qu'ils n'avaient jamais éprouvée jusqu'à présent. Aux Etats-Unis le commerce a été paralysé pendant qu'en grande partie l'aspect brillant des colonies tient à l'état répandu par notre étoile particulière, lord Durham, homme que tous se font joie d'honorer; à l'exception des factieux et de ceux qui sont possédés de l'implacable démon de l'esprit de parti. Suivent des éloges plus qu'outrés de lord Durham avec l'assurance, notez bien la chose, que sa conduite est universellement approuvée par les Américains-unis!!!

C'est bien assez de ces échantillons de logique du coiffeur, de ses connaissances en économie politique et de son talent pour le panégyrique.

On rapporte qu'un homme que l'on comparait à Dieu disait que c'était un peu fort, mais que cela faisait toujours honneur. Le journaliste a sans doute médité cette anecdote, et il croit apparemment que les louanges ne peuvent jamais déplaire, puisqu'il peut croire, lord Durham capable de respirer la vapeur sans abandon d'un semblable encens sans éprouver quelque dégoût.

L'EDITEUR PARENT.—Comment se peut-il que le rédacteur du *Canadien* n'ait trouvé dans le deuxième numéro du *Temps* que des sujets de gros bons mots; d'allusions qui n'ont pas même le mérite d'une spirituelle malignité? Son article du 20 a pourtant celui de composer, de l'analyse qu'il avait donnée, de notre prospectus, une explication que peu de personnes auraient osé se permettre. Il n'est possible à lui de désavouer les sentiments qu'il laissait, il est vrai, soupçonner, mais qu'il déguisât de la manière la plus cauteleuse. Il aurait pu faire à ceux qui l'avaient bien compris, le reproche, non pas seulement de témérité dans leurs jugements, mais aussi d'injustice. Enfin, de gaieté de cœur, il a mis ses pensées dans un jour si frappant qu'on ne peut pas plus se méprendre sur le sens du premier article que sur celui du second. Il disait dernièrement: que le cœur était un mauvais conseiller. Que penser de son esprit?

P. S.—Ce que l'on vient de lire était imprimé quand nous avons reçu le *Canadien* du 24, dans lequel se trouve un article d'un style et d'un ton tout-à-fait différent. Nous devions à la justice de le reproduire, ce que nous ferons dans une autre feuille, ne le pouvant dans celle-ci, faute d'espace.

Une partie des habitants de Hamilton s'étaient réunis il y a quelque temps, et avaient adopté des résolutions à baser une adresse au gouvernement provincial, le priant de vouloir bien supprimer la milice du lieu, en ce qu'elle était superflue, soit comme garde militaire, soit comme garde civile. Une personne du nom de M. Bull, tory renforcé, se présenta à l'assemblée, et dans le discours qu'il y fit, il prodigua l'injure aux assistants, prétendit que la proposition violait les privilèges des autorités constituées, et dit que si l'assemblée persistait dans sa demande, il ne serait pas surpris si ses membres eussent à se frayer un chemin à travers des cadavres et qu'ils rencontrassent des cercueils à chaque pas. Il affirmait qu'ils les avaient en danger, qu'ils s'y étaient conduits eux-mêmes, et qu'il n'y avait qu'à blâmer. Le président se donna toutes les peines du monde pour lui faire entendre raison, mais inutilement. M. Bull était appuyé par une élite orangiste qui faisait un horrible vacarme dès qu'il proposait de maintenir l'ordre et de forcer le peuple à se renfermer dans les bornes de la convenance.

Quelqu'un ayant répliqué au préopiniant M. Bull se leva de nouveau, et comme il était à craindre que l'excitation n'augmentât, le président de l'assemblée prit la parole et déclara qu'il n'y avait rien de plus à dire, car le désordre était au comble.

Le major-général Clitheroe est parti de Montréal, depuis quelques jours pour St. Jean, où il doit rester quelque temps. Nous ignorons le but de ce voyage, mais comme la presc'tory a répandu le bruit que le docteur Côté était sur les frontières et que les habitants de l'Acadie passaient au-delà pour se concerter avec lui sur des projets d'agitation, il pourrait se faire que le major-général serait allé à l'effet d'épier de plus près ce qui se passe. Quant à nous, nous n'avons encore aucune donnée positive sur ces bruits, mais nous croyons d'avance pouvoir dire qu'ils sont controuvés. Il n'est pas plus défendu aux habitants de l'Acadie qu'à ceux des townships de voyager où bon leur semble pour leurs affaires. Mais il suffit que ce soit des Canadiens pour qu'on les soupçonne d'intentions sinistres, et qu'on les dénonce. D'ailleurs, l'expérience ne prouve-t-elle pas que les Tories profitent de la moindre circonstance pour inspirer des craintes au gouvernement, afin de les exploiter à leur profit? C'est absolument de la sorte qu'ils ont commencé l'insurrection dernière, et qu'ils ont attiré lord Gouard. Les pérons qu'il y aura plus de préséance et de bons sens cette année.

Le célèbre mort illustre, signor Lorenzo de Porto, est mort à New-York le 17 de ce mois. Il était l'ami intime de Mozart. Parmi les pièces qu'il a écrites pour le théâtre se trouvent *Giovanini* et *Il core de P. goro*.

HAUT-CANADA.—Le lieutenant gouverneur nommé le docteur Simpson, commissaire pour l'amélioration de la navigation du St. Laurent.

On se plaint que les légimes, d'autres articles sont chers à Toronto et que le marché en est à peine pourvu.

Le Michigan exportera cette année un million de boisseaux de blé.

Le 13 à Detroit, E. U., les officiers de douane ont saisi un grand nombre de lettres de change.

On lit dans un journal de New York:—Le secrétaire Forsyth et l'armée en Canada.

Un journal de New-York rapporte que dans de certains endroits du Nouveau Hampshire les bêtes à cornes sont décimées par une maladie inconnue.

Le paquebot Osford, qui fit voile de New-York pour Liverpool le 20 courant, est porteur de plus de huit-mille lettres.

Une assemblée récente des habitants de Brockville, M. le juge Jones, a déclaré que quoique fonctionnaire et juge, il ne pouvait fermer les yeux sur les faits.

M. T. S. Dunscombe, porteur de dépêches pour lord Durham, était passager à bord du paquebot Gladiator.

M. Ellice, ex-secrétaire privé du comte de Durham, est allé à Albany dans le but, dit-on, de prendre quelque arrangement avec les autorités de l'Etat de New-York par rapport à l'emprisonnement du capitaine Davidson sur la poursuite de M. Paddock.

Enrollements.—Nous publions aujourd'hui un document adressé aux magistrats du Bas-Canada, signé Hoywick.

Victoria R.—Nous vous autorisons et recommandons par ces présentes pour enrôler et assembler, dans le Bas-Canada, tous soldats ou autres qui désirent s'engager ou se ré-engager au service de N. B.

punition de la Mutinerie et de la Désertion, ou qui pourraient être contenus dans tout Acte passé à l'avenir pour le même objet.

Par Ordre de Sa Majesté, (Signé) HOWICK, Magistrats Civils en exercice, dans le Bas-Canada.

Notre réclamation.—Un étranger voyageant dans le pays et se trouvant avec un de nos compatriotes, lui demandait de lui faire connaître les difficultés qui s'élevaient dans la province.

M. M. Chapman et Bidwell.—M. Chapman vient d'être, en Angleterre, chargé de fonctions honorables.

Le jacobinisme.—On attend souvent ici parler des excès dont on s'est rendu coupable en France pendant le règne de la terreur.

M. Thom.—Que penser de la nomination de M. Thom, dont, entre autres journaux, le Canadien et jusqu'à l'Ami du Peuple se trouvent scandalisés?

BREVET DE CAPACITÉ.—Quel honneur pour M. Leclaire, Rodier, Bellinzani, Clarke, etc. d'avoir obtenu du Herald un brevet de capacité.

Le lieutenant colonel McIntosh.—Cet officier, le même qui commandait le 15e régiment à la mémorable affaire du 21 mai, 1832, se trouve actuellement en Perse.

LA DESAFFECTION DÉFINIE.—Le Morning Courier d'hier, faisant une espèce de biographie des journaux publiés en français à Montréal.

LA COUPE DE LORD DURHAM.—Nous avons appris que la belle coupe d'argent donnée récemment comme prix de course par lord Durham est pourvue d'un orfèvre canadien.

NOMINATIONS.—Quelles nominations que celles des commissaires pour la décision des petites causes à Québec!

IL a circulé beaucoup de bruits, pendant ces derniers jours, touchant le sort des prisonniers politiques du Haut-Canada.

On dit que le siège du gouvernement du Haut-Canada va être transporté à Kingston.

TRIBUNAL.—La session de la cour du banc du roi ayant juridiction criminelle pour le district de Montréal s'est ouverte hier à 10 heures.

Le journal publié en cette ville sous le nom d'Ami du Peuple fait au public le plaisir de lui apprendre que Mr. Pineau père est un vieillard respectable.

TRAITE SUR LA TENUE DES LIVRES, en partie simple et en partie double.

Nous remercions, il y a maintenant un mois, un double officier de l'adresse présentée à Bathurst.

AU REDACTEUR DU TEMPS.—Mardi, le 21 août courant, eut lieu l'examen des élèves de l'école de la concession St. Léonard.

Le rédacteur de la feuille sollicitant l'organe des constitutionnels clubistes trouve dans la déportation des détenus politiques aux Bermudes matière aux plus graves inculpations.

ETUDE DE NOTAIRE.—E. SOUSSIGNE ayant été dernièrement admis à pratiquer comme NOTAIRE, prévient le Public.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE, Québec, 23e Aout 1833.

Il a plu à Son Excellence Le Gouverneur Général de révoquer la Commission portant date au Château St. Louis.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.—DEPARTEMENT DES BOIS ET FORÊTS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la vente annuelle de licences pour couper du bois dans les Districts de Québec.

Les personnes désirant acheter, doivent filer une spécification des morceaux pour lesquels elles veulent estimer pour le bois.

Les différents papiers publiés dans cette Province sont requis d'insérer le susdit avis.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

LIBRAIRIE DE E. R. FABRE, 112e St. Vincent.

E SOUSSIGNE, très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu depuis QUINZE ANS de ses nombreuses pratiques.

UN GRAND Assortiment de GRAVURES, PAPIERS, LITHES Blancs, &c. &c.

LEÇONS DE FRANÇAIS.—N MONSIEUR de cette ville, avantageusement connu par ses connaissances philologiques.

VOILE ET TOFFE du PAYS différent de QUALITÉ.—JEAN BRUNEAU.

COUR A MITAINES et CHAMOIS 18 BALLEES reçu dernièrement par le OTREBUX de Londres.

A VENDRE.—PAR LES SOUSSIGNES:—70 Quart de Hareng du Nord, N° 1.

AVIS.—LES PERSONNES qui ont des réclames à faire contre M. FREDERICK GLACKENYER.

A VENDRE.—UNE MAISON en pierre, située en la paroisse de la Pointe-aux-Érables.

TRAITE SUR LA TENUE DES LIVRES.—EN PARTIE SIMPLE ET PARTIE DOUBLE.

MAISON DE PENSION.—MADAME Veuve GÉRARD, ayant été blâchée de la Pénitence de la rue Sanguiet.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

MAISON A LOUER.—LA RIVIERE des PRAMIES la PREMIERE MAISON contée FEE-LISE.

AUX MARCHANDS DES CAMPAGNES, VENDRE en GROS et en DETAIL, par le soussigné, qui en aura constamment en main, les articles de consommation suivants:—

Esprit de la Jamaïque, Rum de Démérara, Gin, Brandy, Vin de Port, Vin Rouge, Vin Blanc, Shrub, Peppermint, Noyau, Brandy blanc, Whiskey, Vinaigre de Bordeaux, Gin d'Hollande en caisses, Thé, Café, Cassonade, SUCRE du PAYS, Indigo, Conopose, Tabac en feuille, Tabac noir, Tabac filé, Chocolat, Empois, Pierre Blanche, Muscades, Cannelle, Clous de Girofle, &c. &c. &c.

LES PROPRIETES ci-après désignée:—Savoir: DEUX TERRES dans la paroisse de St. Tinoché près de Pégise sur lesquelles sont construites deux belles et bonnes MAISONS, HANGAR et autre dépendance.

AVIS.—E soussigné ayant des engagements qu'il ne peut rencontrer, vu la gêne des affaires en ces temps malheureux, et comme pour y satisfaire il lui faudrait des poursuites qui entraineraient inévitablement la ruine d'un nombre d'hommes familles, prend la résolution pour répondre à ses desirs qui tendent à ne point faire souffrir ses créanciers, ni à brasser ses débiteurs, de mettre en vente sa propriété comme sous le nom d'HOTEL NELSON.

AVIS.—E soussigné étant chargé du greffe de CHEVALIER DE LORNIER Ecr. Notaire, de cette ville, pendant son absence informé des citoyens de cette ville et les habitants des Campagnes, qui désireraient prendre communication d'aucun acte les concernant, pourront y avoir accès et en obtenir copies à lui, en son étude, (même étude de Chevalier de Lornier, Ecr.) petite rue St. Jacques, No. 7.

AVIS.—E soussigné étant chargé du greffe de CHEVALIER DE LORNIER Ecr. Notaire, de cette ville, pendant son absence informé des citoyens de cette ville et les habitants des Campagnes, qui désireraient prendre communication d'aucun acte les concernant, pourront y avoir accès et en obtenir copies à lui, en son étude, (même étude de Chevalier de Lornier, Ecr.) petite rue St. Jacques, No. 7.

POSSESSION IMMEDIATE.—UN SUPERBE VERGER situé au haut du faubourg St. Antoine avec Maison et dépendances, &c. Ce verger offre cette année beaucoup d'avantages à celui qui en sera le locataire, vu la grande quantité de pommes qu'il y aura.

A VENDRE.—UN EMPLACEMENT situé au village de LONOUKI, avec MAISON en pierre Etalé, Hangar, Glacière, etc. Ce poste est des plus avantageux pour toute espèce de commerce.

A VENDRE.—UN EMPLACEMENT situé au même lieu et adjoignant celui ci-dessus désigné, sans basses. Pour plus amples informations il faut s'adresser sur les lieux à CHRISTOPHE PREFONTAINE.

A VENDRE.—UN EMPLACEMENT situé en cette ville sur le niveau de la petite rue St. Jacques, tenant d'un côté à J. A. Labadie, Ecr. N. P., et avec une maison en pierre de deux étages, et d'autre côté, à la Société d'Histoire Naturelle, avec une Maison en pierre de deux étages, et autres Batimens dessus construits.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.—LE TEMPS se publie une fois par semaine, le MARDI; le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE ET DEMI par année, outre les frais de Poste, payable d'avance.

PRIX DES ANNONCES.—Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7d. chaque suivante.

LES LETTRES, Paquets, Argent, Correspondance, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'Imprimeur, au Bureau du Journal, No. 29, Rue Saint-Paul.

On traite de gré-à-gré pour les avis d'insertion d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de Six Mois.